



## Remplacement d'appareils multifonctions dans la Maison de l'Eglise; arrêté de compte du crédit d'engagement; information

### Proposition:

Le Synode prend connaissance de l'arrêté de compte du crédit d'engagement pour l'acquisition d'appareils multifonctions dans la Maison de l'Eglise.

### Explication

Conformément à l'art. 75 du règlement portant sur la gestion financière de l'Eglise dans son ensemble, chaque crédit d'engagement destiné à un investissement fait l'objet d'un arrêté de compte dès que l'exécution du projet est terminée. Cet arrêté de compte est porté à la connaissance de l'organe qui a décidé le crédit d'engagement.

Le 5 décembre 2018, le Synode a accordé un crédit d'engagement de CHF 100'000 pour l'acquisition de quatorze nouveaux appareils multifonctions.

Les appareils multifonctions ont été livrés à la fin mars 2019. Les 26 et 27 mars 2019, l'ensemble du personnel a reçu une formation de 45 minutes par groupe sur les nouveaux appareils.

Tous les appareils permettent d'imprimer et de copier en noir/blanc et en couleur. Grâce à la fonction Follow-me, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs peuvent d'une part utiliser chaque appareil indépendamment de leur emplacement et donc se tourner vers un autre appareil s'il y a une forte sollicitation et, d'autre part, en cas d'impression de contenus sensibles, la protection des données peut être mieux assurée.

La transition s'est opérée sans difficulté et l'exploitation se déroule comme prévu.

<b>Arrêté de compte du crédit d'engagement (compte 1120.5060.00)</b>	
Crédit d'engagement	Remplacement d'appareils multifonctions dans la Maison de l'Eglise
Décision du Synode	05.12.2018
Crédit (CHF)	100'000.00
Coûts nets (CHF)	99'407.10
Sous-utilisation (+) / dépassement (-)	592.90
Différence en %	0.6 %